

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>mes</sup> et MM. Alain Meylan, Ivan Slatkine,  
Fabienne Gautier, Beatriz de Candolle, Francis  
Walpen, Pierre Weiss, Daniel Zaugg et Jean-  
Michel Gros*

*Date de dépôt: 14 mai 2009*

## **Proposition de résolution** **Accords bilatéraux, non-application de la clause de sauvegarde**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que la Suisse et plus particulièrement Genève a besoin de travailleurs qualifiés, qu'il n'est parfois pas possible de trouver dans notre pays ;
- que le 13 mai 2009, le Conseil fédéral a prolongé jusqu'en avril 2011 le contingentement des travailleurs issus des huit Etats d'Europe centrale ayant adhéré à l'Union Européenne (UE) en 2004 ;
- que la corrélation entre l'immigration et le chômage est difficile à établir,

invite le Conseil d'Etat

à faire part de la volonté du Parlement genevois au Conseil fédéral de ne pas invoquer la clause de sauvegarde des accords bilatéraux Suisse-UE et de ne pas réintroduire des contingents concernant les autorisations de séjour B à l'égard des ressortissants des quinze anciens Etats membres de l'UE, ainsi que de Chypre et de Malte.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Une partie de notre économie dépend des travailleurs de l'UE, notamment dans les hôpitaux, où le personnel formé manque cruellement. Imposer des contingents nous priverait de ces compétences et reviendrait à punir l'économie suisse. De plus, une pénurie de main-d'œuvre est à craindre dans certains secteurs. En outre, l'offre de main-d'œuvre en Suisse devrait baisser à moyen terme pour des raisons démographiques.

Selon *economiesuisse*, un retour aux contingents n'aurait pas d'impact significatif sur le taux de chômage. Ce dernier dépend d'abord de la main-d'œuvre suisse<sup>i</sup>.

Il n'a pas encore été prouvé qu'une entrée en moins sur le territoire suisse induira un chômeur de moins.

Selon M<sup>me</sup> Chantal Hugues, porte-parole du commissaire à l'Emploi, aux Affaires sociales et à l'Égalité des chances, les statistiques montrent que la libre circulation ne provoque aucune perturbation sur le marché du travail. Bien au contraire, ses effets sont positifs.

Enfin, pour rappel, plus de 405 000 ressortissants helvétiques vivent et travaillent aujourd'hui dans l'UE.<sup>ii</sup>

Au bénéfice des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à faire un bon accueil au présent projet de résolution.

---

<sup>i</sup> Site [www.24heures.ch](http://www.24heures.ch), article du 11 mai 2009 de M. Cédric Waelti.

<sup>ii</sup> Source : « Les Accords bilatéraux Suisse-Union européenne », Département fédéral de l'économie, mai 2009.